

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

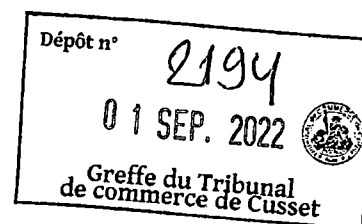
**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00516
Numéro SIREN : 918 426 883
Nom ou dénomination : A. Serrauto

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 2194

Statuts SASU



A établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle qu'il a décidé d'instituer.

« A. Serrauto »

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 6395 euros

Siège social : Lieudit La Brosse 03120 SERVILLY

Le soussigné :

Monsieur Alain SERRE

Né le 11 juillet 1967 à Bord les Orgues

Demeurant 12 rue Notre Dame des Prés 03300 Cusset

De nationalité Française

La Société A.Serrauto

SASU au capital de 6395 euros

Ayant son siège social au lieudit la Brosse 0312 Servilly

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset 03300

Immatriculée à la chambre des Métiers et de l'Artisan à Moulins 03017

Représentée par Mr Alain SERRE en qualité de président dûment habilité à l'effet des présentes.

Ouverture de la carrosserie A.Serrauto le 1^{er} octobre 2022.

TITRE I

Forme Juridique : SASU

Objet : carrosserie, peinture, mécanique, soudure et achat vente de véhicules d'occasion

Dénomination : A.Serrauto

Siège Social : lieudit La Brosse 03120 Servilly

Durée : 10 ans

Article 1 - Forme

La société « A.Serrauto » est une société par actions simplifiée unipersonnelle régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les présents statuts.

Article 2 - Objet

La société a pour objet en France

Carrosserie / peinture

- Evaluer l'état des dégâts, établir un devis
- Démonter ou remplacer les éléments endommagés amovible ou inamovible
- Procéder aux différents modes de soudage par point et semi- automatique
- Procéder à des opérations de redressage, planage, formage
- Remplacer les pare-chocs ou éléments de carrosserie en trop mauvais état
- Améliorer la qualité de la surface du véhicule réparé par masticage, ponçage, couches d'apprêt protection et de finition
- Préparer la peinture et trouver la bonne teinte
- Appliquer la peinture à l'aide d'un pistolet

Mécanique

- Préparation au contrôle technique
- Diagnostique de l'état de sécurité du véhicule
- Remise en état de conformité du véhicule
- Vidange, batterie balaie d'essuie glaces, changement des ampoules
- Réglage et réfection des phares
- Changement des plaquettes de frein
- Changement de radiateur de refroidissement
- Changer les pneumatiques et équilibrage
- Remise à niveau des fluides
- Changement pare-brise
- Réparations de véhicules

Soudure

Achat/vente de véhicules d'occasion

- Déclaration Cerfa n° 13751*02 pour l'achat et la revente

Article 3 - Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est :

A.Serrauto

Et pour sigle :



NOS BELLES ANCIENNES

Article 4 - Siège social

Le siège social de la société est fixé au lieudit la Brosse 03120 Servilly

Article 5 - Durée

La société est constituée pour une durée de 10 ans qui commence à courir à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et de la chambre des Métiers et de l'Artisanat sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Les décisions de dissolution anticipée de la société sont prises dans les mêmes formes que celles indiqués ci-dessus.

TITRE II

Article 6 - Apports

L'associé unique, soussigné, a fait les apports suivants à la société :

6.1 L'apport en numéraire est sur le livret A n° 660 41 56 54 55 Crédit Agricole de Cusset du fondateur Mr Serre Alain de la dite SASU A.Serrauto. Ce montant est de mille cinq cents euros.

Cet apport de 1500€ sera libéré en totalité et déposé dès lors que la SASU sera immatriculée et que le compte professionnel pourra être ouvert au Crédit Agricole de Cusset

6.2 Les biens ci-après désignés :

1 Pointeuse SEMAC n° de série 4257 Type CS 2000C valeur 600€

1 Tire clou SEMAC n° de série 888 valeur 550€

1 Bate à rétreindre SEMAC n° de série 5108 valeur 180€

1 Poste à rétreindre ARDWEL n° de série J0374 valeur 250€

1 Ponceuse FESTOOL n° de série LEX/150/7/G valeur 300€

1 Aspirateur FESTOOL n° de série CT33LE valeur 280€

1 Poste à souder GYS.SMARTMIG n° de série 33130.044598 valeur 480€

Petits matériels pneumatiques

1 Disqueuse valeur 120€

1 Meuleuse valeur 150€

1 Meuleuse d'angle valeur 40€

1 Clé à choc valeur 80€

1 Meule droite valeur 50€

1 Découpe pare-brise valeur 120€

1 Perceuse à air valeur 80€

Petits outils à main

9 Tas de carrossier valeur 350€

1 Râpe valeur 50€

3 Marteaux de carrossier valeur 80€

3 Bates à planer valeur 150€

1 Masque de protection peinture valeur 225€

1 Pistolet à apprêter valeur 150€

1 Jeu de clés plate (18) valeur 100€

1 Jeu de clés à pipe (18) valeur 155€

1 Coffret à cliquet FACOM valeur 130€

1 Série de tourne vis (plat + cruciforme) valeur 30€

1 Perceuse électrique sans fil valeur 85€

1 Masque à souder valeur 30€

Petit matériel électrique

1 Meuleuse BOSH valeur 80€

Le montant total des apports en nature pour le capital de démarrage est de quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze euros : 4895€

Ce rapport, dont un exemplaire est annexé aux présentes, a été déposé à l'adresse prévue du siège social.

En rémunération de l'apport en nature et en numéraire ci-dessus désigné, Monsieur Alain SERRE, associé unique, s'est vu attribuer 100 actions d'un montant de 63.95 euros chacune, dont la valeur correspond au montant de l'évaluation de ses apports.

6.3 - Récapitulatif des apports

- Apports en numéraire : mille cinq cents euros, 1500 €
- Apports en nature : quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze euros, 4895€

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de six mille trois cent quatre-vingt-quinze euros, 6395€ divisé en 100 actions de 63.95 euros chacune, de même *catégorie, numérotées de 1 à 100*, libérées intégralement (*ou libérées de moitié*) et de même catégorie, appartenant toutes à l'associé unique.

Article 8 - Modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi par décision unilatérale de l'associé unique.

Article 9 - Forme des actions

Les actions de la SASU « A.Serrauto » sont détenues par le seul président Mr Alain SERRE, en actions ordinaire ce qui lui confère tout pouvoir financier, gestions et décisions.

Article 10 - Transmission

Les actions sont librement négociables.

Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Elles s'opèrent à l'égard de la société et des tiers par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement.

TITRE III

Article 11 - Président de la Société

Le Président personne physique est représenté par Monsieur Alain SERRE..

- Désignation

Mr Alain SERRE seul est unique fondateur de la SASU « A.Serrauto » , celui-ci est président de sa SASU et également employé de la SASU « A.Serrauto »

Le président exercera ses fonctions de président assimilé salarié gratuitement jusqu'au 31 décembre 2022.

A compter du 1^{er} janvier 2023 si le chiffre d'affaires le permet un contrat de travail sera proposé à Mr SERRE Alain.

Le président se réserve le droit d'une rémunération sur dividende à compter de décembre 2024.

- Durée des fonctions

Le Président est nommé pour une durée indéterminée.

En cas de dissolution anticipée, un liquidateur sera nommé

En cas de décès, cela entraînera la fermeture définitive de la SASU

Démarches exécutives de cessation d'activités déposées devant notaire dès l'ouverture de la SASU

Article 12 - Conventions entre la société et son président

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et le Président-associé unique est mentionnée au registre des décisions de l'associé unique.

TITRE IV

Article 13 - Décisions de l'associé unique

- Domaine réservé à l'associé unique

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation du résultat ;
- nomination et révocation du Président ;
- nomination des Commissaires aux comptes ;
- transformation, fusion, scission de la Société ;
- augmentation, réduction ou amortissement du capital ;
- autres modifications des statuts (sous réserve du transfert du siège social) ;
- dissolution de la Société.
- autorisation des décisions du Président visées à l'article 11 des présents statuts.

L'associé unique ne peut pas déléguer ses pouvoirs.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du Président

- Forme des décisions

Les décisions de l'associé unique sont répertoriées dans un registre coté et paraphé.

TITRE V

Article 14 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social comprendra le temps à courir à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2023

Article 15 - Comptes sociaux

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi et aux usages du commerce.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et établit les comptes annuels. Il établit également un rapport sur la gestion de la Société durant l'exercice écoulé.

Article 16 - Affectation et répartition du résultat

16.1 - Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'associé unique décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est attribué à l'associé unique.

TITRE VI

Article 17 - Dissolution de la Société

La Société est dissoute dans les cas prévus par la loi ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'associé unique.

Lorsque l'associé unique est une personne physique, la dissolution de la Société entraîne sa liquidation.

L'associé unique nomme un ou plusieurs liquidateurs.

Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des dispositions légales, pour réaliser l'actif, payer le passif et distribuer le solde disponible.

En fin de liquidation, l'associé unique statue sur les comptes définitifs, sur le quitus de la gestion du (ou des) liquidateurs et la (ou les) décharge(s) de son (ou de leur) mandat et constate la clôture de la liquidation.

TITRE VII

Article 18 - Nomination du Président

Le Président Monsieur Alain SERRE de la Société A.Serrauto, nommé aux termes des présents statuts pour une durée indéterminée

Le Président de la Société A.Serrauto est une personne physique

Monsieur Alain SERRE, né le 11 juillet 1967 à Bord les Orgues de nationalité Française demeurant à Cusset 03300

Article 19 - Mandat de prendre des engagements pour le compte de la Société

Monsieur Alain SERRE, Président-associé unique, agira au nom et pour le compte de la Société en formation, jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et de la chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il passera les actes et prendra les engagements suivants au nom et pour le compte de la Société :

- Ouverture du compte en banque
- Rédaction des statuts

L'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et la chambre des Métiers et de l'Artisanat emporteront reprise de ces actes et engagements.

Article 20 - Formalités de publicité – Immatriculation

Tous pouvoirs sont conférés au Président-associé unique à l'effet de signer l'insertion relative à la constitution de la Société dans un journal d'annonces légales et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présents pour accomplir toutes autres formalités nécessaires pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et de la chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Fait à Cusset, le 1^{er} juillet de l'an deux mille vingt deux

Signature du Président-associé unique

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

lu et approuvé


ATTESTATION DE DÉPOT

Pour constitution de capital social

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France,
représentée par LANGELET EMILIE dûment habilitée à l'effet de la présente,

- certifie avoir reçu en dépôt la somme de 1500,00 euros représentant la totalité des versements effectués par les
souscripteurs du capital en numéraire de la société en formation au capital de 1500 euros :

S.A.S. A. SERRAUTO
LA BROSSE
03120 SERVILLY

sur un compte bloqué dans les conditions légales et réglementaires, ouvert en ses livres sous le n°66121550491, jusqu'à
la date d'immatriculation de la société.

Liste des souscripteurs et mention des sommes versées par chacun d'eux :

MONSIEUR SERRE ALAIN , né(e) le 11/07/1967 à BORT LES ORGUES
Montant souscrit : 1500,00 euros déposés le 14/06/2022

- et certifie avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque
souscripteur sur la liste des souscripteurs qui lui a été présentée.

La Caisse Régionale, dépositaire agréé en sa qualité d'établissement de crédit, décline toute responsabilité quant à
l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Protection des Données - Secret professionnel

Protection des données personnelles

Le présent article vous permet, en votre qualité de personne physique Client, Utilisateur, Titulaire ou signataire du présent
contrat, de disposer d'une information synthétique et globale sur les traitements de données personnelles opérés par la
Caisse Régionale.

Vous pouvez accéder à une information détaillée sur les traitements réalisés par la Caisse Régionale sur
vos données personnelles, notamment concernant les finalités des traitements, les bases légales permettant
à la Caisse Régionale de traiter les données, leurs durées de conservation, leurs destinataires et, le cas
échéant, les transferts de celles-ci vers un pays non membre de l'Union européenne ainsi que les garanties
mises en œuvre, en consultant la Politique de protection des données personnelles, accessible sur Internet à
l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance/particulier/informations/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html> ou disponible sur simple demande dans votre agence.

Les données personnelles que nous recueillons auprès de vous dans le cadre de notre relation, y compris pour le
fonctionnement du produit ou du service auquel vous souscrivez par le présent contrat, sont nécessaires à plusieurs titres,
notamment :

- pour l'exécution des contrats relatifs aux produits et services que vous avez souscrits avec nous,
- pour satisfaire à nos obligations légales,
- pour poursuivre nos intérêts légitimes, dans le respect de vos droits.

A ce titre, certaines données collectées ou traitées peuvent être requises par la réglementation ou être nécessaires pour la
conclusion de contrats. Vos données personnelles peuvent être recueillies à travers différents canaux de communication,
notamment en agence, par téléphone ou sur les sites et applications mobiles de la Caisse Régionale.

Nous utiliserons vos données personnelles principalement pour les finalités suivantes : la gestion de notre relation au
quotidien, de nos produits et services bancaires et assurantiels ; le recouvrement, la gestion du contentieux et de la preuve ;
la prospection et l'animation commerciale ; l'évaluation et la gestion du risque, la sécurité et la prévention des impayés et
de la fraude ; et le respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment.
Nous pouvons avoir recours à des opérations de ciblage ou de profilage afin de vous proposer un conseil et des offres
personnalisées, un service de plus grande qualité et vous fournir tous les éléments pour vous aider à prendre les meilleures
décisions.

Nous conservons et traitons vos données personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie. La
durée maximum de conservation est celle correspondant à la durée de la relation contractuelle ou de la relation d'affaires.
Cette durée peut être augmentée des délais nécessaires à la liquidation et la consolidation des droits et des durées légales

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit.

Siège social est à CLERMONT-FERRAND - 3, avenue de la libération,

63045 Clermont-Ferrand CEDEX 9 SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand - Code APE 6419 Z

Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 023 162 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

Téléphone 04 73 30 57 00 - Télécopie 04 73 30 57 41 - Télex 392 721

de conservation et de prescription. Pour satisfaire à nos obligations légales ou répondre aux demandes des régulateurs et des autorités administratives, ainsi qu'à des fins de recherches historiques, statistiques ou scientifiques, nous pourrions être amenés à archiver vos données dans les conditions prévues par la loi.

Nous vous informons que vos données personnelles pourront être transmises aux destinataires mentionnés à l'article « Secret professionnel ».

Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez également, à tout moment et sans justification vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale par la Caisse Régionale ou par des tiers. Vous pouvez enfin, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, retirer ce consentement. Pour ce faire, il vous suffit d'écrire par lettre simple à : **Service Client 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9, ou courriel : webmaster@ca-centrefrance.fr** Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

Veuillez noter que l'exercice de certains de ces droits pourra empêcher la Caisse Régionale de fournir, selon les cas, certains produits ou services.

La Caisse Régionale a désigné un Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter aux adresses suivantes :

Crédit Agricole Centre France - DPO - 3 Avenue De La Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 ;
dpo@ca-centrefrance.fr

En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante <http://www.cnil.fr> et le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Les données personnelles recueillies par la Caisse Régionale au cours de la relation bancaire conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert vers un pays membre ou non de l'Union européenne. Dans le cadre d'un transfert vers un pays non membre de l'Union européenne, des garanties assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place.

Secret professionnel

Les opérations et les données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale est parfois tenue de communiquer des informations aux autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemple, certaines informations doivent être adressées à l'administration fiscale (déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers) ou encore à la Banque de France (fichier des interdictions bancaires, fichier des incidents de remboursement de crédit). En outre, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à partager les données vous concernant et leurs mises à jour avec les tiers suivants :

- a) l'organe central du Groupe Crédit Agricole, tel que défini par le Code monétaire et financier, afin que celui-ci puisse satisfaire, au bénéfice de l'ensemble du Groupe, à ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent ;
- b) toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale ou de conclusion de contrats ;
- c) les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances, ainsi que les personnes intervenant dans le cadre de la cession ou du transfert de créances ou de contrats ;
- d) les bénéficiaires de virement de fonds et à leur prestataire de service de paiement à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et dans le respect de la réglementation en matière d'embargos et de sanctions internationales ;
- e) les partenaires de la Caisse Régionale pour vous permettre de bénéficier des avantages du partenariat auquel elle a adhéré, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
- f) les sociétés du Groupe Crédit Agricole chargées de la gestion ou de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe ;
- g) toute entité du Groupe Crédit Agricole en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés afin de permettre à ces entités de réaliser les missions faisant l'objet de cette mise en commun ;
- h) les sous-traitants de la Caisse Régionale et notamment ceux participant à la gestion des produits ou services et à l'offre de produits bancaires ou financiers, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance ;

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit.

Siège social est à CLERMONT-FERRAND - 3, avenue de la libération,

63045 Clermont-Ferrand CEDEX 9 SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand - Code APE 6419 Z

Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 023 162 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

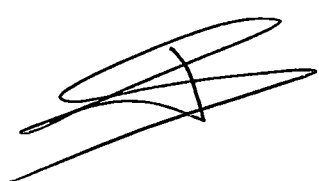
Téléphone 04 73 30 57 00 - Télécopie 04 73 30 57 41 - Télex 392 721

i) Crédit Agricole SA ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, dans le cadre de la mise en place de systèmes informatisés d'analyse des données des clients des entités du Groupe Crédit Agricole ayant pour objet l'élaboration et/ou l'utilisation de modèles algorithmiques prédictifs, notamment de notation (« scoring »), avec comme finalités (i) la passation, la gestion et l'exécution de contrats relatifs à des produits bancaires et/ ou assurantiels, (ii) l'amélioration des services qui vous sont rendus et l'adéquation des produits bancaires et/ou assurantiels qui vous sont proposés, (iii) l'élaboration de statistiques et d'études actuarielles et simulations relatives aux contrats conclus avec la banque et (iv) la lutte contre la fraude ;

(j) Vous autorisez également la Caisse Régionale à communiquer vos coordonnées personnelles (dans la limite de ce qui est nécessaire à l'enquête) à des instituts d'enquêtes ou de sondages, agissant pour le compte exclusif de la Caisse Régionale, à des fins statistiques, sachant qu'il n'est pas tenu de répondre à leurs sollicitations et que ses données sont détruites après traitement.

Fait le 14/06/2022 en 2 exemplaires à VICHY CLEMENCEAU

Signature du représentant de la Caisse Régionale
LANGLET EMILIE



Liste des souscripteurs d'actions S.A.S.U.

A.Serrauto
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 6365 €
Siège social : *Lieudit la Brosse 03120 Servilly*

LISTE DES SOUSCRIPTEURS D'ACTIONS SASU

Nom, prénoms, et adresse du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions en nature	Montant total des souscriptions en numéraire
<i>SERRE Alain 12 rue notre dame des prés 03300 Cusset</i>	<i>100</i>	<i>4895 € du capital de la SASU</i>	<i>1500 € du capital de la SASU</i>
TOTAL	100	6395€	

Certifié exact, sincère et véritable par *Monsieur SERRE Alain*, actionnaire unique de la Société *A.Serrauto SASU* en cours d'immatriculation.

Fait à *Cusset*
Le *16 août 2022*

En trois exemplaires dont un déposé au siège social lieudit La Brosse 03120 Servilly

Signature du fondateur

